



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles et techniques****Atelier technique tripartite sur l'incidence  
de la crise alimentaire sur le travail décent  
(Genève, 5-6 mars 2009)**

1. Un Atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise alimentaire sur le travail décent a été organisé à Genève du 5 au 6 mars 2009. Il a donné effet à une résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2008. Le premier jour, les participants ont pu se familiariser avec les travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale et réfléchir au rôle que l'OIT et ses mandants tripartites pourraient jouer face à la crise alimentaire. A l'issue de leurs débats, les participants ont adopté un document de séance recommandant un certain nombre d'actions de suivi. Le deuxième jour, l'atelier a réuni les mandants de l'OIT et les représentants des organismes intergouvernementaux participant à l'Equipe spéciale de haut niveau pour qu'ils réfléchissent ensemble à la manière dont les partenaires sociaux pourraient contribuer aux mesures de lutte contre la crise alimentaire prises à l'échelle du système des Nations Unies. Parmi les intervenants figuraient M. David Nabarro, coordonnateur de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale, et M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Durant les débats de la Conférence consacrés, en 2008, à la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, M. Phil O'Reilly, porte-parole des employeurs, et M<sup>me</sup> Sue Longley, secrétaire du groupe des travailleurs, ont insisté sur le rôle primordial du dialogue social et sur la détermination des partenaires sociaux à relever les défis posés par la crise liée au prix des denrées alimentaires. Les mandants de l'OIT et les représentants d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ont eu une discussion animée et touchant à des aspects divers sur les moyens de combattre la crise alimentaire mondiale et ses répercussions sociales et sur l'emploi.
2. Le rapport de l'atelier, qui contient le résumé des débats et la liste des participants, figure en annexe au présent document. Le document de séance susmentionné se trouve intercalé entre les paragraphes 43 et 44 du rapport.
3. Après la tenue de l'atelier, le Bureau a engagé des consultations informelles avec les organisations mondiales d'employeurs et de travailleurs et avec M. Nabarro sur la manière dont l'équipe et les autorités nationales pourraient utiliser les réseaux des partenaires

sociaux pour amener les organisations d'employeurs et de travailleurs à participer aux activités lancées au niveau national. Il a été décidé de conduire, avec l'appui de la structure extérieure de l'OIT, des activités pilotes dans quatre pays africains au maximum – des pays où les organisations d'employeurs et de travailleurs ont exprimé leur intérêt pour une participation à ces activités. M. Nabarro a suggéré que le BIT et les partenaires sociaux apportent des contributions au niveau national dans trois domaines majeurs: le suivi de l'impact de la crise alimentaire sur le monde du travail; les apports au processus national de planification; et les initiatives visant à promouvoir l'emploi rural et de meilleures possibilités de travail.

4. En juin 2009, l'OIT est devenue officiellement membre de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale.

**5. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:**

*a) d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport de l'atelier aux gouvernements des Etats Membres, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées, et aux organisations internationales concernées;*

*b) de demander au Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration de propositions relatives aux programmes de travail futurs du Bureau, les actions de suivi figurant dans le document de séance adopté par les participants à l'atelier.*

Genève, le 22 septembre 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 5.